RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 20. — Cl. 1. N° 965.721

Agrafe pour la fixation des rails de voies ferrées de jouets sur des traverses et élément de voie obtenu par cette fixation.

M. Aldo ZEDDA résidant en France (Seine).

Demandé le 5 mai 1948, à 14h 22m, à Paris.
Délivré le 22 février 1950. — Publié le 20 septembre 1950.

Les jouets constitués par un chemin de fer, électrique ou non, comportent des voies ferrées généralement établies par éléments de voie démontables qu'on assemble bout à bout pour constituer une voie complète. L'invention concerne la constitution de ces éléments de voie composés de rails et de traverses fixés ensemble et elle a plus particulièrement pour objet une agrafe spéciale utilisée pour cette fixation et établie de façon à être de fabrication très simple et de pose facile et de façon à assurer une fixation satisfaisante.

L'agrafe, en métal découpé et plié, se compose essentiellement d'une semelle horizontale, destinée à prendre appui sur la traverse et à recevoir la base d'un rail, d'une pointe prolongeant la semelle mais recourbée vers le bas pour pénétrer dans la matière de la traverse et de deux pattes latérales orientées vers le haut entre lesquelles vient se placer le rail dont la fixation est assurée par sertissage de ces pattes autour de la base élargie du rail. Chaque traverse pourra recevoir par exemple une agrafe pour chacun des rails de la voie et les agrafes d'une même traverse pourront être décalées ou orientées en sens contraires, pour que leurs pointes ne se trouvent pas sur une même ligne qui pourrait constituer une ligne de moindre résistance pour la traverse.

Les traverses peuvent être en bois ou toute autre matière convenable, tandis que les rails peuvent être, par exemple, des rails pleins de petite section en métal laminé selon un profil convenable.

On décrira ci-après, plus en détails, un exemple de réalisation de l'invention en référence au dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue de l'agrafe en élévation de profil;

La figure 2 est une vue correspondante de face de l'agrafe;

La figure 3 est une vue correspondante en plan;

La figure 4 est une coupe d'une traverse, faite transversalement par rapport à la voie, c'est-à-dire parallèlement à l'axe longitudinal de la traverse, l'agrafe étant représentée dans sa position après sertissage de ses pattes pour la fixation du rail; et

La figure 5 montre en plan une portion d'un élément de voie obtenu par l'utilisation des agrafes selon les figures 1 à 4.

L'agrafe représentée aux figures 1 à 3 est en une seule pièce de métal découpé et plié et se compose d'une semelle 1, destinée à prendre appui sur la traverse et à recevoir la base du rail, d'une pointe 2 qui prolonge la semelle mais est repliée à angle droit vers le bas pour être enfoncée dans la matière de la traverse et de deux pattes latérales

Prix du fascicule : 25 francs.

3-4, orientées vers le haut, entre lesquelles vient se placer le rail à fixer. Ces pattes sont minces et déformables et sont destinées à être serrées ou serties autour de la base du rail à fixer, après la mise en place de celui-ci.

La figure 4 montre l'agrafe en position de fixation du rail. La pointe 2 a été enfoncée dans la matière de la traverse 5, par exemple en bois, jusqu'à ce que la semelle 1 repose sur la face supérieure de cette traverse 5. Le rail 6 a ensuite été mis en place sur la semelle 1, entre les pattes 3-4, puis celles-ci ont été serrées ou serties autour de la base élargie 7 du rail de façon à constituer des crochets de fixation.

A la figure 5, on a représenté une portion d'un élément de voie obtenu conformément à l'invention avec fixation des rails sur les traverses au moyen d'agrafes analogues à celle décrite ci-dessus en référence aux figures 1 à 4. On a indiqué en 8-9-10 des traverses successives auxquelles sont fixés les trois rails 11-12-13 de la voie qui peut être la voie d'un chemin de fer électrique comprenant deux rails latéraux de roulement 11-13 et un rail central 12 d'alimentation en courant.

On voit sur la figure que chaque rail est fixé à chaque traverse par une agrafe telle que celle décrite précédemment. Toutefois les pointes des agrafes enfoncées dans une même traverse sont de préférence décalées de façon à ne pas se trouver sur une même ligne parallèle à l'axe longitudinal de la traverse. Dans ce but, dans l'exemple représenté, les agrafes servant à fixer les rails latéraux 11-13 sont orientées de façon que leurs pointes soient vers la gauche de la figure, tandis que les agrafes servent à fixer le rail central 12 sont orientées en sens inverse.

On comprendra que l'exemple de réalisation décrit ci-dessus et représenté au dessin annexé n'a aucun caractère limitatif et qu'on pourrait y apporter diverses modifications de détail sans s'écarter du cadre de l'invention.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet une agrafe pour la fixation des rails de voies ferrées de jouets sur des traverses et sa caractéristique essentielle consiste en ce que l'agrafe, établie d'une seule pièce en métal découpé et plié, se compose d'une semelle horizontale, destinée à prendre appui sur la traverse et à recevoir la base d'un rail, d'une pointe, prolongeant la semelle mais recourbée vers le bas pour pénétrer dans la matière de la traverse, et de deux pattes latérales, orientées vers le haut, entre lesquelles vient se placer le rail dont la fixation est assurée par sertissage de ces pattes autour de la base élargie du rail.

L'invention a également pour objet un élément de voie, constitué par un assemblage de traverses et de rails, chaque rail étant fixé aux traverses par des agrafes constituées comme indiqué ci-dessus.

ALDO ZEDDA.

Par procuration :
P. COLLIGNON.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention, Paris (15e).

Fig. 1

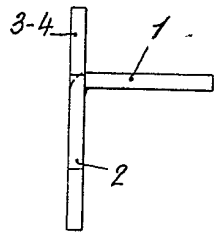

Fig. 2

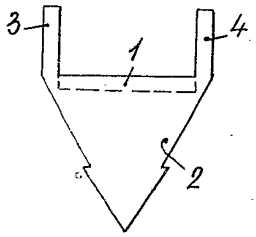

Fig. 3

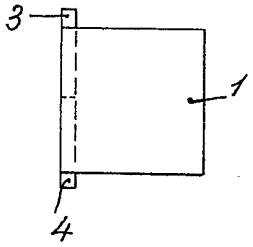

Fig. 4

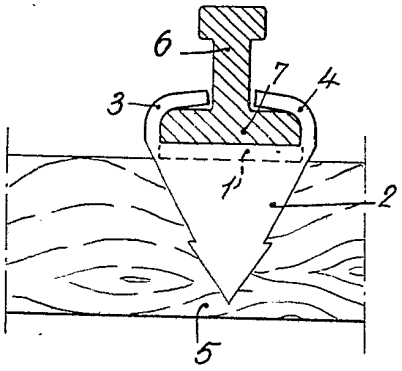
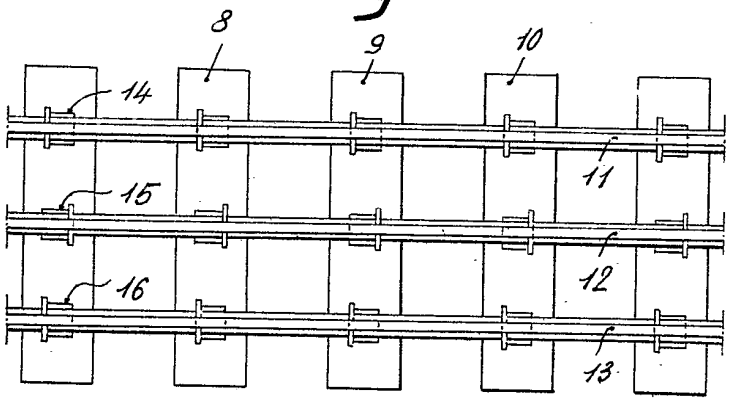
Fig. 5